

donne un lait impropre à la nourriture de l'enfant.

LA SURVEILLANCE DU LAIT.

La question de surveillance est importante, car c'est une question vitale. Le contrôle du lait est une question d'hygiène publique absolument capitale.

Partout on institue des commissions d'enquête sur la falsification du lait et de ses produits, partout on édifie des lois sévères contre les falsificateurs qui ne font scrupule de compromettre la santé publique et surtout celle des enfants.

A l'exemple de nos voisins nous devons sévir sévèrement contre une pareille violation de l'hygiène.

La commission d'Hygiène publique du Sénat des Etats-Unis et le projet de loi contre les falsificateurs des produits de laiteries.

Voici les principales dispositions que nous transmet le Journal d'Hygiène de Paris :

" L'article premier interdit sous peine d'une amende qui ne pourra être inférieure à 25 dollars, ni supérieure à 200, ou d'un emprisonnement de un à six mois, la vente ou l'échange d'aucun lait souillé, impur, malsain, insalubre, ou altéré, ainsi que la production d'aucune substance faite de ce lait ou de la crème du dit lait.

L'article 2 punit d'une amende de 25 à 200 dollars, et d'un emprisonnement de un à quatre mois, toute personne qui tiendrait des vaches dans des étables trop petites ou malsaines, ou qui les nourrirait de aliments malsains. "

" Les fabricants des laiteries, beurres, fromages, devront tenir un compte exact de tout le lait reçu chaque jour, et du nombre total des livres de beurre et de fromage vendues. Ce compte devra être tenu à la disposition de tout individu fournis-

sant du lait à la fabrique, cela sous peine d'une amende de 35 à 200 dollars, et d'un emprisonnement de un à six mois. "

" Les lettres pour le beurre doivent, avec le nom de celui qui les fabrique, porter visiblement l'indication au poids de beurre qu'elles contiennent. "

" La fabrication à l'aide des substances oléagineuses des produits destinés à remplacer le beurre et le fromage est rigoureusement interdite; celui qui s'y livrerait encourrait une condamnation de 100 à 500 dollars d'amende et un emprisonnement de six mois à un an. "

" Le projet contient aussi un article fort important visant la composition même au lait, qui sera déclaré falsifié s'il est démontré qu'il contient plus de 8800 d'eau ou substances fluides, ou moins de 1200 de matières solides de lait, lesquelles ne doivent pas contenir moins de 300 de graisse. "

" Le lait provenant d'animaux nourris de résidus de distilleries ou substances quelconques en état de putréfaction ou en fermentation sera considéré comme impur, malsain, et ceux qui le mettront en vente encourront les pénalités indiquées par les articles précédents. "

" Les commissaires, experts, chimistes et agents chargés de surveiller l'exécution de la loi, auront plein accès à l'intérieur de tous les magasins, fabriques, fermes, wagons, voitures servant à la production ou à l'emmagasinage des produits des laiteries. Ils pourront inspecter tous les vases contenant le lait et prélever des échantillons qui seront analysés. "

DR J. I. DESROCHES.

LE COMITÉ DE SANTÉ.

Nous voyons, dans le dernier rapport de ce comité, que nous avons eu 516 décès dans le mois d'Avril, que l'on peut attri-